

# STAGES : MODE D'EMPLOI

La pratique de terrain appelée communément « Stages », fait partie des filières du master didactique et de l'agrégation: le présent document en constitue la **fiche d'activité d'apprentissage**.

« *STAGES: Mode d'emploi* » est aussi un document de liaison avec les lieux d'accueil, leurs directions et le corps enseignant.

## ANNEXES

1. Cours de didactique générale
2. Matinées à la découverte des arts - MDA -
3. Rapport d'évaluation des stages

**La confirmation de réception du document en p.13 doit être signée par l'étudiant et retournée à M<sup>me</sup> L'Hoste : 1<sup>er</sup> étage du domaine des Arts Visuels (Carré des arts), au plus tard le jeudi 17 octobre 2024.**

## ▶ OBJECTIF GÉNÉRAL

Le stage, dans ses différentes facettes, permet à l'étudiant d'intégrer les connaissances reçues en les confrontant à la pratique de terrain. Engagé dans une formation supérieure et professionnelle, il devra être capable de concevoir et de mettre en place un enseignement musical en faisant la preuve de :

- sa capacité à réfléchir sur sa propre pratique artistique et pédagogique et à la réguler ;
- sa capacité à établir un dialogue avec les acteurs de l'enseignement artistique ;
- son sens du travail en équipe pédagogique ;
- son autonomie ;
- sa participation au projet d'établissement et à des projets pédagogiques ;
- sa capacité à élaborer des évaluations pertinentes vis-à-vis des différents publics rencontrés ;
- sa capacité d'entrer en contact avec différents publics.

Dans cette perspective, l'étudiant a besoin :

- d'un temps qui lui est consacré individuellement et en dehors de la présence des élèves de l'académie ;
- de retours établis de façon verbale sous la forme d'entretiens et de retours écrits (annexe 3, rapport d'évaluation) ;
- de pouvoir **se situer** à l'aide de critères les plus précis possible ;
- d'aboutir en fin de formation, à des mises en situation gérées **en autonomie**.

## ▶ GLOSSAIRE

Par « **stage** », on désigne une période continue de plusieurs semaines ou de plusieurs mois, **obligatoirement** en conventionnement avec l'ESA. L'équipe de l'établissement d'accueil s'engage à orienter l'étudiant stagiaire et à prévenir les parents des élèves de sa présence .

Par « **stage d'intégration** », on désigne une période continue où l'étudiant est amené à **observer** les enseignements de diverses disciplines représentant l'offre de l'établissement d'enseignement artistique.

Par « **stage de mise en situation** », on désigne une période continue où l'étudiant sera mis en **situation d'enseignement**.

Par « **maître de stage** » ou « **professeur tuteur** », on désigne le professeur de l'académie qui accueille l'étudiant dans sa classe pour une **période continue**, et qui se constitue personne référente de l'étudiant au sein de l'établissement d'accueil ; le maître de stage participe à l'évaluation continue et formative de l'étudiant.

Une période continue de stage comporte les caractéristiques suivantes :

- l'étudiant se rend dans l'établissement d'accueil **régulièrement**, au moins une fois par semaine ;
- l'étudiant est autorisé à se rendre dans l'établissement d'accueil dans la période délimitée par conventionnement.

## ▶ CONTENU

### L'activité d'apprentissage « Stages » comprend :

- Les activités pratiques de terrain qui sont accueillies en différents lieux d'enseignement (académies, écoles et conservatoires de musique transfrontaliers etc.);
- Le cours de didactique générale;
- Les activités organisées par l'ESA:
  - Les « Matinées à la découverte des arts » - *MDA* - : sensibilisation à l'éducation artistique en milieu scolaire et lié au cours de « Psychopédagogie - Connaissances sociologiques et culturelles » (M<sup>me</sup> Couvreur).
  - Les conférences proposées chaque année académique sur diverses thématiques.

### Chaque étudiant répond à un cahier des charges spécifique à son année d'étude :

#### **PE4/MD1 UE301 3 ECTS / 50h**

- Cours de didactique générale: Q1 et Q2, 2h/semaine, jeudi 9h30-11h30;
- Stages: se succèdent le stage d'intégration et le stage de mise en situation (voir en p. 4 l'organisation et l'échéancier);
- *MDA*: obligatoires en tant **qu'accompagnateur**<sup>1</sup>;
- Conférences: obligatoires.

#### **PE5/MD2 UE302 9 ECTS / 130h ou UE302bis 8 ECTS / 130h**

- Cours de didactique générale: Q2, 2h/semaine, jeudi 9h30-11h30;
- Stages: stage de mise en situation (voir en p. 4 l'organisation et l'échéancier);
- *MDA*: obligatoires en tant **qu'animateur**<sup>2</sup>;
- Conférences: obligatoires si non organisées lors de l'année académique précédente.

#### **PASSERELLES et AGRÉGATION UE AG 10 ECTS / 165h**

- Cours de didactique générale: Q1 et Q2, 2h/semaine, jeudi 9h30-11h30;
- Stages: Se succèdent le stage d'intégration et le stage de mise en situation relatif au PE5/MD2;
- *MDA*: obligatoires en tant **qu'animateur**;
- Conférences: obligatoires.

<sup>1</sup> Voir l'annexe 2

<sup>2</sup> Voir l'annexe 2

## ▶ EN PRATIQUE

### **Stage d'intégration**

Dans le cadre des stages d'intégration, l'étudiant observera sans participer aux activités d'enseignement. L'ESA assure une formation à l'observation (cours de didactique générale) et à la compréhension des situations d'enseignement et d'apprentissage. Il est souhaitable que les enseignants du lieu d'accueil facilitent les échanges avec les étudiants.

### **Stage de mise en situation**

Ce stage débute systématiquement par un temps d'observation où l'étudiant se familiarise avec la classe, les élèves, les contenus et les modalités d'accueil des élèves: cours individuels, semi-collectifs, pratiques d'ensemble etc.

À la suite d'un temps d'observation, le maître de stage sollicitera l'étudiant pour assurer une partie de période ou une période avec demande de préparation écrite laquelle est obligatoire; on évitera les demandes de dernière minute qui ne permettent pas une préparation en amont.

## **TROUVER un lieu de stage; CHOISIR un maître de stage**

- › La recherche des lieux de stage incombe à chaque étudiant qui dispose d'un mois, à partir de la rentrée académique, pour définir et faire part de ses souhaits: le choix des lieux de stage s'établit **toujours** en accord avec les professeurs de méthodologie spécialisée et de psychopédagogie de l'ESA.

NB: Il est interdit d'effectuer ses stages dans l'académie que l'on a fréquentée comme élève, dans l'académie où des parents proches enseignent ou ont une activité de direction; il est vivement déconseillé de choisir un maître de stage pour des raisons de proximité relationnelle.

- › Quand le choix du lieu de stage est validé, le secrétariat des étudiants doit en être informé par l'étudiant: le secrétariat pourra procéder à l'établissement de la **convention** entre le lieu d'accueil et l'ESA.
- › La durée des stages est incompressible et la charge horaire des stages sera toujours respectée.
- › Les indications du nombre d'heures par semaine précisent le quota d'heures minimal exigé par semaine sur toute la durée du stage mais n'imposent pas des horaires hebdomadaires immuables.

## ▶ ÉCHÉANCIER

### **MD 1**

- › **Stage d'intégration**: d'une durée de 10h à répartir et à clôturer au plus tard le 13/12/24
- › **Stage de mise en situation** (à raison de 2h/semaine): du 04/01/2025 au 25/04/2025

### **MD 2**

- › **Stage de mise en situation** (à raison de 4h/semaine): du 4/11/2024 au 25/04/2025

### **AGRÉGATION et étudiants en passerelle**

- › **Stage d'intégration**: d'une durée de 10h à répartir et à clôturer au plus tard le 13/12/24
- › **Stage de mise en situation** (à raison de 4h/semaine): du 4/11/2024 au 25/04/2025

Mise en garde: le respect de ces échéances fera l'objet d'un contrôle permanent de la part de l'équipe pédagogique. L'établissement prononcera l'échec de l'activité d'apprentissage « Stages » aussitôt que sera constatée toute négligence face à cet échéancier (voir p. 7).

## ► RÈGLES DE BONNE CONDUITE

1. Les activités de terrain ne débuteront **qu'après le retour de la convention signée par le lieu d'accueil et l'ESA** ;
2. La première démarche de l'étudiant stagiaire est de permettre au lieu d'accueil **de l'identifier** : il est nécessaire de solliciter prioritairement un rendez-vous avec l'équipe de direction et/ou avec l'équipe administrative de l'établissement. L'étudiant transmettra à l'équipe de direction et au corps enseignant le présent document ;
3. À la suite de cette démarche, l'étudiant stagiaire sollicite le corps enseignant pour être **autorisé** à commencer les activités ;
4. L'étudiant stagiaire est tenu de **respecter** le règlement intérieur de l'établissement d'accueil ; il est également impératif de respecter le déroulement des cours et d'éviter les perturbations créées par des comportements inadéquats, tels que faire irruption ou quitter inopinément un cours, bavarder etc.
5. Toute absence en stage doit être **justifiée** auprès du lieu d'accueil (direction et enseignants) et auprès des enseignants de l'ESA ;
6. **Le carnet de stage** sera présenté à chaque visite dans le lieu d'accueil pour être signé par les enseignant concernés.

## ▶ ÉVALUATION

### A. Évaluation formative

#### 1. Stage d'intégration

À l'issue du stage d'intégration et au plus tard le 16/01/25, l'étudiant rédigera deux rapports d'activité basés sur l'observation des enseignements délivrés dans l'école de l'ESHR choisie en tant que lieu d'accueil ; les modalités de ce travail seront explicitées lors du cours de didactique (annexe 1)

#### 2. Stage de mise en situation

Toute mise en situation implique :

- a) la rédaction d'une préparation écrite à remettre avant le début de la leçon ;
- b) l'organisation d'un entretien à visée formative avec l'enseignant concerné. Cet entretien DOIT avoir lieu avant d'organiser une autre mise en situation et/ou visite de stage.

##### PE4/MD1

L'étudiant effectue au minimum 3 mises en situation d'une partie de période ou d'une période entière en présence du maître de stage qui les évalue.

##### PE5/MD2

L'étudiant effectue au minimum 3 mises en situation d'une partie de période et au minimum 3 mises en situation d'une période entière, en présence du maître de stage qui les évalue.

##### Agrégation et étudiants en passerelle

L'étudiant effectue au minimum 3 mises en situation d'une partie de période et au minimum 3 mises en situation d'une période entière, en présence du maître de stage qui les évalue.

### B. Évaluation certificative

Cette évaluation comprend :

- a) Une évaluation continue 30% : il est établi une moyenne des notes des rapports de stage rédigés par les maîtres de stage.
- b) Une évaluation certificative 60% : il est établi une moyenne des notes des rapports de stage émanant des professeurs de méthodologie spécialisée et des professeurs de psychopédagogie.
- c) Un bilan sous forme d'autoévaluation établi par l'étudiant 10%.

#### NB :

- › Les visites de stage des enseignants de l'ESA participent à la fois de l'évaluation formative et certificative ;
- › Elles sont organisées en concertation avec l'étudiant et le maître de stage ;
- › Elles se dérouleront sans intervention des maîtres de stage durant la période observée.

## **RAPPELS ET POINTS D'ATTENTION**

- Aucune évaluation ne peut avoir lieu en dehors du cadre de la convention de stage ;
- L'étudiant signe les rapports d'évaluation de stage établis par les différents formateurs, l'ensemble constitue leur dossier de formation ;
- L'étudiant remettra à M<sup>me</sup> Willems au secrétariat des étudiants, **en version papier et au plus tard le 19/05/25** :
  - › les rapports de stage établis par le maître de stage ;
  - › les rapports de stage établis par les enseignants de l'ESA ;
  - › le carnet de stage rempli ;
  - › le rapport d'autoévaluation.

**Conformément au Règlement des Études 2024/25, les modalités énoncées dans le présent document doivent être strictement effectuées pour la validation de l'activité et l'acquisition des ECTS.**

**Sauf cas de force majeure, l'échéancier doit être respecté, ainsi que la durée du stage et son organisation.**

**Un retard de début de stage qui peut être dû à des contraintes administratives ne pourra néanmoins excéder deux semaines.**

**Les absences ne relevant pas de situation dite de force majeure entraînent la non-validation des ECTS de l'UE.**

**Toute demande de dispense doit être accompagnée d'un justificatif d'activité et faire l'objet d'une validation par le conseiller académique.**

## CONTACTS UTILES

**Nathalie Couvreur**, enseignante de psychopédagogie  
[nathalie.couvreur@artsaucarre.be](mailto:nathalie.couvreur@artsaucarre.be)

**Alexandre De Craim**, conseiller académique  
[alexandre.decraim@artsaucarre.be](mailto:alexandre.decraim@artsaucarre.be)

**Céline Degreef**, responsable des MDA  
[celine.degreef@artsaucarre.be](mailto:celine.degreef@artsaucarre.be)

**Gwénaëlle L'Hoste**, chargée de communication  
[communication@artsaucarre.be](mailto:communication@artsaucarre.be)

**Françoise Regnard**, enseignante de psychopédagogie  
[francoise.regnard@artsaucarre.be](mailto:francoise.regnard@artsaucarre.be)

**Jean-Marie Rens**, enseignant d'analyse pour la filière didactique  
[jeanmarie.rens@artsaucarre.be](mailto:jeanmarie.rens@artsaucarre.be)

**Isabelle Willems**, secrétariat des étudiants  
[isabelle.willems@artsaucarre.be](mailto:isabelle.willems@artsaucarre.be)



# Cours de didactique générale

## Encadrement : Françoise Regnard

**Lieu :** Carré des arts      **Horaire :** jeudi de 9h30 à 11h30

### CONTENUS

#### INFORMATION ET ÉCHANGES CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE TERRAIN

Informations concernant l'organisation des stages.

- › **stage d'intégration :**
  - Durée : minimum 10h
  - Visée : comprendre la structuration des enseignements dans le cadre de l'ESHR; découvrir l'offre d'enseignement dans sa diversité; comprendre le parcours des apprenants.
  - Contenu : observation de disciplines différentes et de domaines différents, observer des modalités différentes (individuel, semi-collectif, collectif...). Pour atteindre ces objectifs, il est demandé à l'étudiant de privilégier l'observation des disciplines autres que sa propre spécialisation.
  - Évaluation : deux rapports de stage.
- › **stage de mise en situation :**
  - a) Échanges et décisions quant au choix des lieux de stage et des maîtres de stage (démarches, convention);
  - b) Formation à la rédaction des préparations de leçons;
  - c) Formation à l'autoévaluation;
  - d) Organisation des séances de retours des enseignants à la suite des visites de stage.

#### COURS

- a) Connaissances relatives à l'enseignement, aux apprentissages et aux lieux d'enseignements artistiques, prescrits légaux : ESHR et conservatoires français;
- b) Connaissances de l'histoire des enseignements artistiques et des méthodes d'apprentissage musical par le biais d'exposés réalisés en équipe de deux à quatre étudiants auxquels assistent la classe et éventuellement d'autres intervenants invités en fonction des sujets choisis.

#### CONFÉRENCES

Les conférences prennent place de préférence le jeudi et le vendredi, sur un jour ou deux suivant les thématiques et les dispositifs de formation proposés par les conférenciers invités. Les enseignants de méthodologie et d'analyse (M. Rens) y sont étroitement associés.

#### CONFÉRENCES

Toutes les activités proposées dans le cadre du cours de didactique générale sont :

- **obligatoires ;**
- **à but formatif.**

# Matinées à la découverte des arts - MDA

## Encadrement : Céline Degreef

### OBJECTIF

Permettre à l'étudiant la rencontre avec les publics scolaires des écoles primaires de la région de Mons dans la perspective générale de l'éducation artistique et culturelle.

Quatre à six rencontres maximum sont organisées chaque année académique.

### MODALITÉS

Lieu : Locaux de la rue de Nimy et du Carré.

Moments : Q2 - Mardi de 9h à 12h (**dates à définir**)

### CONTENUS

Présentation des domaines artistiques de la musique et du théâtre par la découverte de la scène, de la voix parlée et chantée, des familles instrumentales, etc.

Les ateliers proposés aux élèves sont suivis d'un concert et/ou spectacle présenté par les étudiants d'une durée maximale de 30'.

### PRÉPARATION

- Proposer aux étudiants de former des groupes en fonction des pratiques artistiques représentées lors de chaque année académique;
- L'étudiant assume deux « rôles » :
  - *ANIMER*: gérer l'objectif, le contenu et les modalités pratiques de l'atelier;
  - *ACCOMPAGNER*: soutenir le bon déroulement de l'atelier tant auprès des élèves qu'auprès des maîtres qui les accompagnent.
  - > les étudiants en année diplômante seront prioritaires pour animer les ateliers mais pourront également accompagner d'autres activités;
  - > les étudiants en PE4/MD1 sont avant tout sollicités pour *accompagner* mais peuvent également participer à l'animation d'un atelier en fonction des disciplines représentées par le groupe et des dynamiques propres à chaque promotion.
- Un planning des activités est annoncé;
- Chaque activité fait l'objet de propositions émanant des étudiants;
- Une séance d'autoévaluation collective et interactive est organisée à la suite de chaque atelier.



# APPRÉCIATION D'UNE SÉANCE DE COURS

• PRÉPARATION ÉCRITE : .....

• CONNAISSANCES RELATIVES À LA MATIÈRE ENSEIGNÉE : .....

• DÉFINITION ET PERTINENCE DES OBJECTIFS : .....

• MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE : .....

• ATTITUDE : .....

• LIENS AVEC LES SOCLES DE COMPÉTENCES : .....

**REMARQUES ET DIVERS** .....

## CONFIRMATION DE RÉCEPTION DU DOCUMENT

**Veillez remplir l'encadré ci-dessous et remettre cette fiche à M<sup>me</sup> L'Hoste au Carré des arts (côté Arts visuels - 1<sup>er</sup> étage) au plus tard **le jeudi 17 octobre 2024**, le carnet de stage nominatif vous sera remis.**

Je sous-signé :

NOM (de l'étudiant)	
PRÉNOM	
<b>Reconnais avoir reçu le document « Stages mode d'emploi » et en avoir pris connaissance.</b>	
DATE	
SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT	